



INTERPELLATION

Auteur Emmanuel Revaz, Les Vert.e.s et Damien Revaz, PLR/FDP
Objet Le Canton du Valais en fait-il assez pour le Mont-Blanc Express?
Date 05/09/2023
Numéro 2023.09.308

Ligne à voie métrique touristique et internationale reliant Martigny à Chamonix, le Mont-Blanc Express transporte 340'000 voyageurs par an sur son côté suisse. Il constitue également un moyen de transports essentiel pour les habitants de la vallée du Trient, la seule vallée du Valais à ne pas être reliée intégralement par la route.

En mai 2023, soit en pleine durée de validité de l'horaire, la ligne du Mont-Blanc Express a subi d'importantes modifications d'horaires qui sont immédiatement entrées en force. Par rapport à l'horaire en vigueur jusqu'au 28 mai 2023, les utilisateurs pendulaires de la ligne ont subi une détérioration dommageable de l'offre. Entre autres modifications, les nouveaux horaires au départ de Martigny créent une rupture de correspondance autant avec les trains en provenance de Lausanne qu'avec les trains en provenance de Sion. L'explication principale avancée tant par TMR que le Service de la mobilité met en avant les exigences en matière de ponctualité de la région Auvergne-Rhône Alpes et le devoir d'assurer la correspondance en gare de Vallorcine, pour les voyageurs à destination de Chamonix. En d'autres termes, l'amélioration de l'horaire pour le trafic touristique se fait au détriment de l'horaire pour le trafic pendulaire des habitants de la vallée du Trient.

En juillet 2023, on apprenait que tous les trains du soir étaient remplacés par des bus pour la durée estivale, pour des raisons de pénurie de personnel. Cette modification s'est elle-même accompagnée d'un nouvel horaire de substitution pour la période du 31 juillet au 20 août et d'incessants changements provisoires, créant une forme d'incertitude permanente pour les usagers.

Ce cumul de modifications qui interviennent en cours d'exercice ne sont évidemment pas de nature à rendre ce transport public attractif, fiable et compétitif par rapport aux autres modes de déplacement.

L'importance de la liaison plaine-montagne, l'encouragement d'une mobilité responsable et durable via un transfert des transports individuels motorisés vers les transports publics, la collaboration avec les régions limitrophes constituent autant de priorités du canton, qui sont citées noir sur blanc dans l'Agenda 2030 comme dans le plan directeur cantonal (fiche D3).

Conclusion

Etant donné ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure le canton du Valais apporte-t-il son poids politique dans les pourparlers avec les partenaires français en matière d'aménagement des horaires, et ce afin de prendre en compte l'importance de la ligne pour la mobilité quotidienne des pendulaires suisses?

2. Quels sont et seront les soutiens apportés à la ligne, dans le contexte conjoint de la diminution programmée des recettes fédérales pour le trafic régional des voyageurs, de la difficulté de recrutement de personnel et des développements prévus (nouvelle gare des Marécottes, augmentation des cadences, etc)?

3. Les différentes modifications des horaires (en mai 2023 puis en juillet 2023) en pleine durée de validité respectent-elles les bases légales fédérales, notamment l'Ordonnance sur les horaires (OH) ?